



Documents administratifs à joindre à la demande d'admission EHPAD

- Photocopie de la pièce d'identité,
- Photocopie du livret de famille,
- Attestation de sécurité sociale,
- Photocopie de la mutuelle ou CMUC,
- Avis d'imposition sur les revenus du dernier domicile personnel,
- Justificatifs des ressources (montant des retraites, relevés bancaire...),
- Notification de l'APA, lorsque le futur résident est déjà Bénéficiaire,
- Si le futur résident est sous protection juridique : copie de la décision du juge, etc.

L'ensemble de ces documents doit être joint à la demande d'admission réalisée sur « ViaTrajectoire » et accessible dans l'onglet « demande d'admission ». N'oubliez pas de faire compléter le dossier médical par le médecin traitant du demandeur (il peut être déposée en pièce jointe si complété sous format papier).